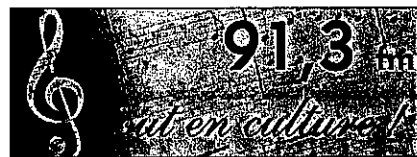


POLITIQUE



Musique spécialisée

L'ADISQ a été piégée par le ministre du Patrimoine

L'association de défense de l'industrie du disque a appuyé involontairement l'abolition de deux fonds d'aide. Aujourd'hui, elle corrige le tir.

On peut avoir l'oreille parfaite et ne rien entendre à la chose politique... C'est ce qu'on pourrait croire en voyant avec quelle facilité le ministre du Patrimoine a pu garnir son album photo de clichés le montrant avec les représentants de l'ADISQ, souriants, alors qu'il venait tout juste de supprimer deux programmes d'aide à certains de leurs membres. Véritable couac!

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Ottawa — Le diable est dans les détails, dit-on. Et si l'ADISQ ne connaissait pas la chanson, c'est maintenant chose faite: après avoir applaudi en juillet la décision du gouvernement de renouveler le Fonds de la musique, l'association se joint aujourd'hui à ceux qui dénoncent l'autre nouvelle cachée dans cette annonce: la suppression de deux fonds d'aide aux musiques spécialisées.

Selon ce que *Le Devoir* a appris hier, l'ADISQ n'appuie «pas du tout» la manœuvre du gouvernement conservateur. «Ce n'est pas une décision qu'on approuve, on n'a pas été consultés là-dessus», indique la directrice générale de l'association, Solange Drouin.

L'imbroglie est survenu le 31 juillet. Patrimoine canadien annonçait alors à Montréal la reconduction du Fonds de la musique du Canada (FMC) pour une période de cinq ans. Son budget était augmenté pour atteindre 27,6 millions par année.

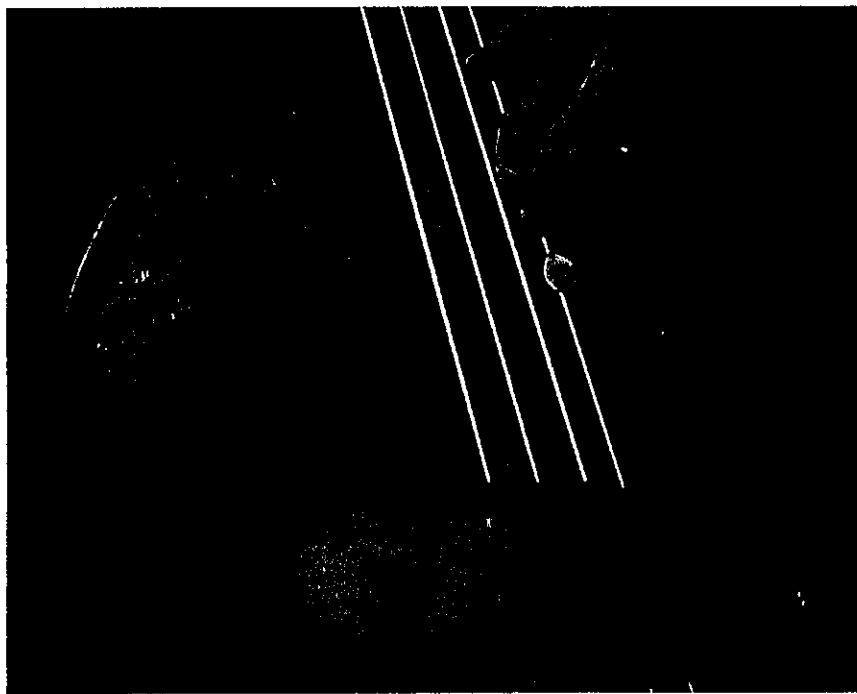
Sans donner de détails, le ministre James Moore avait indiqué que le nombre de volets financés par le FMC passerait de sept à cinq, pour «éliminer les chevauchements de programmes et réduire le fardeau administratif». L'argent économisé serait réorienté vers le développement des marchés numériques (900 000 \$) et celui des marchés internationaux (500 000 \$), précisait-on.

Une excellente nouvelle, avait donc commenté l'ADISQ. «L'annonce nous réjouit. [...] Le renouvellement sur cinq ans assure une stabilité soutenue à notre milieu [et] les réallocation de fonds résultent en une augmentation des sommes allouées au numérique, ce qui est une excellente chose», disait Solange Drouin le jour même.

Or on a découvert à la mi-septembre que Patrimoine canadien a repris d'une main l'argent donné par l'autre. Pour financer les deux nouveaux volets, les programmes de subvention à l'enregistrement sonore de musique spécialisée et de l'aide à la distribution de musique spécialisée ont été abolis.

Dotés d'une enveloppe totale de 1,35 million, ces deux fonds contribuaient à payer les frais d'enregistrement, de production et de promotion de musiques dites non commerciales, telles que le jazz, la musique classique canadienne ou le folk.

Lorsque la disparition de ces fonds a été mise en lumière, le gouvernement a défendu sa position en soulignant avoir le soutien du milieu. «Ces changements ont été demandés par la communau-



ARCHIVES LE DEVOIR

té créative de notre pays», affirmait le ministre Moore le 18 septembre. Le Bloc québécois avait pour sa part refusé de dénoncer la suppression de l'aide aux musiques spécialisées, sous prétexte que l'ADISQ était d'accord avec la mesure.

Ce qui n'est plus le cas... et n'a jamais été le cas. «Nous ne sommes certainement pas en faveur des suppressions», précise Mme Drouin. Celle-ci explique que l'ADISQ n'a tout simplement pas vu la mauvaise nouvelle contenue dans l'annonce de James Moore. «On est arrivés le 31 juillet, on a appris les mesures en même temps que tout le monde. Et pour nous, la reconduction du FMC demeure une bonne nouvelle, tout comme le fait de considérer le numérique et l'international comme des axes prioritaires.»

«Mais ça prend des investissements supplémentaires, ajoute Mme Drouin. Il faut développer le numérique, mais ça ne peut pas se substituer aux investissements qu'on doit faire pour garder notre marché du disque physique, par exemple. On plaide pour une augmentation des budgets, pas pour qu'on prenne cet argent dans une autre enveloppe. Ce n'est pas des coupes qu'on revendique.»

En filigrane, on comprend que l'ADISQ s'est fait jouer un tour qui aurait pu arriver à d'autres. Cet été, au moins deux annonces faites par Otta-

wa dans le milieu théâtral montréalais engageaient des réactions instantanées des principaux concernés. Or la veille au soir, les théâtres visés n'avaient aucune idée de la teneur exacte des annonces à venir, cela même si leur présence à la table de conférence de presse — aux côtés du gouvernement — était déjà confirmée. «Il est facile d'être pris en défaut lorsqu'on se fie à un communiqué avant de réagir», affirmait hier une source du milieu, qui appelle à plus de prudence à l'avenir.

Le gouvernement devra défendre la semaine prochaine la suppression des deux fonds devant le Comité parlementaire du patrimoine. Le NPD a obtenu la semaine dernière que le comité étudie cette question. La Conseil québécois pour la musique (CQM) sera notamment de la partie. L'organisme fait circuler depuis deux semaines une «déclaration» sur Internet, où on indique «qu'aucune autre instance canadienne peut accueillir la clientèle durement touchée par ces coupures de programmes».

Le CQM estime que moins de 20 % des artistes qui bénéficiaient des subventions abolies se qualifient pour d'autres programmes semblables.

«Il est facile
d'être pris en
défaut
lorsqu'on se
fie à un
communiqué»